

LE CFGA DEVIENT CERTIF'ASSO



TRONC COMMUN OBLIGATOIRE 24h

LA 1^{ère} FORMATION

Créée pour les membres d'une association
reconnue par l'Etat !



**20 H
THÉORIQUES**

Réparties en 4
modules



**10 H
ADDITIONNELLES**

Réparties en 2
modules



**15 JOURS
D'IMMERSION PRATIQUE**

Dans une association



**OBTENTION DU
CERTIFICAT**

Gouvernance

Législation

Finance Et Comptabilité

Ressources humaines

Gestion de projets

**Module 1 : Comprendre le fait associatif :
les bases essentielles (6h)**

Mardi 10 mars 2026

- La loi 1901 : une liberté publique et contractuelle ;
- Définition et structuration du projet associatif ;
- Différences entre une association et d'autres formes d'organisations (coopératives, entreprises sociales, syndicats, etc.) ;
- Chiffres clés, structuration du paysage associatif français et têtes de réseaux ;
- Le rôle des associations comme acteurs du dialogue civil, et les lieux de dialogue ;
- Relations entre associations, collectivités et Etat ;
- Le réseau d'appui Guid'Asso

**Module 2 : Gouvernance et organisation :
bien structure son association (6h)**

Mardi 17 mars 2026

- Rôle et responsabilités des dirigeants associatifs ;
- Obligations et responsabilités civiles et pénales ;
- Fonctionnement des instances décisionnelles (assemblée générale, conseil d'administration, etc.) ;
- Démarches administratives : création, modification, dissolution ;
- Élaboration des statuts et du règlement intérieur.

**Module 3 : Finances associatives :
maîtriser le budget et diversifier ses
ressources (6h)**

Mardi 24 mars 2026

- Maîtriser le budget et diversifier ses ressources – principes comptables à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple) ;
- Documents financiers clés : budget prévisionnel, plan de trésorerie, compte annuel dépenses/recettes ;
- Financements publics : demandes de subvention et reporting financier, procédure fiscale (modalité de dons) ;
- Financements privés : mécénat, sponsoring, crowdfunding.

**Module 4 : Mobiliser et animer les
acteurs de l'association (6h)**

Mardi 31 mars 2026

- Mobilisation, coordination et reconnaissance des bénévoles ;
- Fonction employeur, les premiers pas ;
- Le service civique, des missions différentes de l'emploi ;
- Les procédés simplifiés d'emploi.

**9 ET 16
AVRIL**

MODULES OPTIONNELS 10h

*4 modules optionnels proposés - 2 modules
dispensés selon les réponses au formulaire
d'inscription (partie 9).*

1. **Communication et visibilité**

2. **Outils numériques et
transition digitale**

3. **Associations et transition écologique :
agir pour un impact positif**

4. **Fonction employeur dans
une association**

Flashez ce QR code
pour vous inscrire



02 51 41 30 62



formation@mdavendee.fr

FORMATION PRATIQUE
15 jours optionnels

15 jours au sein d'une association.

Une formation pratique réalisée dans une association sauf dispense prévue à l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2025.

Cette formation pratique comprend :

- La présentation de l'ensemble des activités de l'association ;
- Des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ;
- Une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association ;

Dispense de la formation pratique : Les bénévoles qui ont exercé des fonctions dirigeantes d'une durée totale de 24 mois, de manière continue ou discontinue, dans une ou plusieurs associations, depuis moins de 2 ans, peuvent valider leurs acquis lors d'un entretien individuel avec le responsable pédagogique, lequel peut leur octroyer une dispense de l'expérience pratique pour valider la formation.

POUR LES SALARIES, LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION EST POSSIBLE PAR VOTRE OPCO

FRAIS INSCRIPTION

ADHÉRENT	40 €
NON-ADHÉRENT	50 €

TARIFS - MODULES

SALARIÉ	1 500 €	BÉNÉVOLE	GRATUIT
participation à tous les modules		participation à tous les modules	
½ JOURNÉE SALARIÉ	185 €	½ JOURNÉE BÉNÉVOLE	125 €
1 JOURNÉE SALARIÉ	390 €	1 JOURNÉE BÉNÉVOLE	250 €



POUR QUI ?

Bénévole, dirigeant, adhérent, porteur de projet associatif, salarié d'association



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'adapter au mieux la formation, contactez-nous au préalable.



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la gestion associative
- Comprendre les enjeux juridiques, financiers, administratifs et humains liés à la gestion administrative



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode participative et interactive
- Cours théorique accompagné d'exercices pratiques
- Partage et échange d'expériences
- Travaux en sous-groupes



MODALITÉS D'ACCÈS OU INSCRIPTION À LA FORMATION

30 jours ouvrés de délais entre le moment où la proposition est acceptée et le début de la formation. Pour plus de détails nous consulter via le formulaire de pré-inscription, sur notre site www.mdavendee.fr

- Envoi devis pour formation suite à la demande du client
- Envoi convention de la liste des stagiaires et les dates de formation accompagnée du programme de formation



ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Tous les modules et l'immersion de 20 jours doivent être suivis. La formation est validée par un certificat remis par l'organisme de formation s'appuyant sur l'appréciation du responsable pédagogique et du tuteur de l'association.